



MAIRIE  
de  
**CASTELNAU D'AUDE**



Castelnaud d'Aude, le 27/09/2023

## **Compte rendu conseil municipal du 27 Septembre 2023**

**Présents : ALI Agnès, BARTHES Gilles, BRUSSOLO Christophe, GUILLE Stéphane, MONTEL Nathalie, MUNOZ Bénédicte, PEDREGOSA Fernand, REBOLLEDO Franck, VILLAC Beatrice**

**Absents excusés : COMBES Célia, MERLOS Jean-Joseph**

**Secrétaire de séance : MONTEL Nathalie**

### **1. Point agrandissement cantine :**

Réunion avec les artisans et l'architecte. Les sondages ont été réalisés aujourd'hui. Les travaux devraient démarrer aux prochaines vacances de Toussaint. Le chauffage va être changé sur toute l'école. Un appel d'offre a été lancé.

### **2. Repas des Aînés :**

3 devis de traiteurs proposés. Le choix se porte sur Les traiteurs d'Occitanie avec un menu à 32€ TTC.

3 devis d'animation proposés. Le choix se porte sur le Duo Epsilon pour un montant de 400 €.

### **3. Promesses de bail Energie des territoires :**

Ligne de 1,8 km sur la commune qui relie le projet photovoltaïque de Montbrun aux parcelles situées à côté de La Gaudière. Le projet passe sur des parcelles qui appartiennent à la mairie.

Il faut faire des projets de servitude avec les Société Corbières énergie, Société Montbrun énergie et Société Castelnaud stockage.

Les servitudes établies apporteront à la commune 10 000 € à la création et la Société Castelnaud stockage paiera 15 000 € par an pour la partie stockage.

Délibération pour signer les promesses de bail

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

Délibération pour la création de plusieurs parcelles

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 9

Délibération pour l'abandon de la parcelle de M. Amouroux

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 9

#### 4. Arrêté animaux errants :

De nombreux animaux errants sont nourris sur la voie publique, ce qui engendre une prolifération notamment des chats.

Un arrêté municipal est donc pris pour interdire le nourrissage des animaux sur les voies publiques.

#### 5. Composteur :

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, les communes doivent mettre à disposition un ou des composteurs.

Composteurs individuels à 30 €, remboursé 20 € par la Communauté des communes. (démarche à faire directement par les particuliers au près du Covaldem 11)

Possibilité de mettre un ou plusieurs composteurs collectifs. Cela nécessite 2 personnes formées à leurs entretiens.

#### Questions diverses :

. Téléthon : Samedi 2 Décembre. Représentation théâtrale de la troupe de la MJC de Lézignan Corbières. Prévoir restauration pour la troupe.

Entrée payante au profit du Téléthon.

Les associations du village vont être sollicitées pour participer à une après-midi récréative.

. Mardi 3 Octobre : réunion entre VNF et le Sivu. Il souhaite faire payer l'eau pompée dans le Canal au tarif de l'eau potable.

. Réunion des maires le mercredi 4 Octobre à 18h au foyer municipal de Castelnaud.

Prochain conseil : le mercredi 18 Octobre 2023 à 18h

La secrétaire de séance

Nathalie MONTEL

Le Maire

Gilles BARTHES